



Extraction compte vente immobiliere

Par **Jean71420**, le **25/04/2020** à **12:38**

Bonjour

Nous avons un litige avec l'achat de notre maison présentant des vices cachés de termites. Nous avons la preuve que le gestionnaire du bien a effectué des travaux pour dissimuler le bien.

Peut-t'on demander au notaire une extraction des comptes montrant comment ont été répartis la somme donnée pour l'achat du bien car ce gestionnaire ne figure nulle part chez le notaire mais nous savons que le notaire lui a versé 1 somme d'argent de cette vente pour rembourser des factures antérieures à l'entretien de cette maison secondaire appartenant à une anglaise.

Merci à vous de vos retours

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **13:21**

Bonjour

Votre problème de termites peut se régler avec des experts agréés auprès des tribunaux et la justice. Si besoin, celle-ci pourra demander des comptes, mais vous ne pouvez pas, vous même, directement, les exiger.

Par **Jean71420**, le **25/04/2020** à **13:33**

Merci beaucoup de cette réponse. Du coup cela pourrait également impliquer le notaire qui a "arrangé" le gestionnaire du bien qui avait un contrat avec la propriétaire du bien? En effet, pourquoi lui verser une somme d'argent sans le mentionner dans le compromis car il a fait office d'agent comme nous n'avons eu que lui comme contact durant toute la transaction...